

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 24 SEPTEMBRE 2019 / N° 40

Président : M. Michel Darbellay, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

Monsieur **Michel Darbellay**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux et aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio. Il n'y a personne dans le public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 33 du 11 septembre 2019
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2019
3. Questions orales et interventions
4. Développement de l'interpellation « Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir »
5. Demande de prolongation du délai de réponse à la motion « Pollution lumineuse nocturne, il est temps d'agir ! »
6. Délibération et adoption du Règlement de gestion des eaux de surface
7. Délibération et adoption du Règlement concernant les émoluments
8. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE
9. Statuer sur les naturalisations ordinaires de Monsieur Herminio Fernando MOTA CORDEIRO et Madame Maria Lúcia ANTUNES DOS SANTOS CORDEIRO
10. Communications

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents: CERF PATRICK, CLERC Martin, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHETELAT Clovis, CHETELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LAMBERT Romain, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, STEULET Laurent, VOISARD Damien, WOLFF Catherine

Excusés : CHETELAT Jean-Paul, LACHAT Eric

Non excusés : OBERLI David, SCHALLER Louise

19 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. Monsieur le maire est présent ainsi que 6 conseillers communaux.

2. Procès-verbal du Conseil général du 25 juin 2019

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur le Président déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions déposées

- **Question orale** : aucune question orale n'est parvenue
- **Dépôt d'une question écrite intitulée « Quels moyens pour la commission culturelle »**

Monsieur Martin Clerc, **Groupe VTE**, a déposé ce soir une question écrite intitulée « Quels moyens pour la commission culturelle ? ».

Celle-ci sera traitée selon les directives des articles 32 et 34 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Contenu de la question écrite qui sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8263.pdf/Conseil-general/SKM_C25819100314060.pdf

- **Dépôt d'une question écrite intitulée « 5G sur le Val Terbi : état des lieux ? »**

Monsieur Romain Lambert, **Groupe PDC**, a déposé ce soir une question écrite intitulée « 5G sur le Val Terbi : état des lieux ? ».

Celle-ci sera traitée selon les directives des articles 32 et 34 du règlement du Conseil général de la commune mixte de Val Terbi.

Contenu de la question écrite sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8265.pdf/Conseil-general/SKM_C25819100314440.pdf

4. Développement de l'interpellation « Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir »

Auteur : M. Jean-Baptiste Maître, conseiller général

Contenu de l'interpellation

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8213.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25819062715170.pdf

Développement par l'auteur :

Monsieur le Président, Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les conseillères communales et conseillers communaux, chères et chers collègues.

Je ne vais pas être long dans mon développement, car la réponse importe bien plus que la question.

Mais je souhaite donner juste deux ou trois explications sur le sens de cette interpellation. Celle-ci se veut prospective. En la déposant, nous souhaitons nourrir la réflexion au sein du Conseil général sur l'avenir de l'organisation scolaire du Val Terbi, sur deux axes :

- L'organisation des cercles scolaires. Il ne s'agit nullement de remettre en question quelque chose qui fonctionne au niveau des écoles et des transports scolaires mais de réfléchir au niveau de l'autorité scolaire et de la direction.

Nos communes sont à cheval sur deux cercles scolaires et ce n'est assurément pas optimal pour la gestion de ce domaine par le Conseil communal. Surtout cela peut être source d'inégalité entre les enfants fréquentant un cercle ou l'autre et donc par rapport à leurs parents contribuables. On peut penser par exemple aux camps de ski, aux équipements scolaires dont certains bénéficieraient et d'autres pas.

Avoir un seul cercle scolaire sur l'ensemble du Val Terbi permettrait aussi une harmonisation plus facile au niveau des moyens et outils de travail, notamment informatiques.

- Le deuxième axe concerne les prestations extra-scolaires et plus particulièrement l'UAPE.

Alors que l'on souhaite maintenir la population de nos villages, et notamment à Corban et Montsevelier, pouvoir offrir l'accès à une UAPE (Unité d'Accueil de la Petite Enfance) est assurément un plus pour les familles qui souhaiteraient s'y installer ou celles qui le sont. Cela répond véritablement à un besoin de notre société où les deux parents sont en principe professionnellement actifs.

Or actuellement, les parents de Montsevelier ou Corban ne peuvent bénéficier véritablement de l'UAPE sise à Vicques et financée en partie par la commune, à moins d'emmener eux-mêmes leurs enfants de l'école à l'UAPE, ce qui n'a pas vraiment de sens. Une solution consisterait à prolonger le trajet du bus scolaire à midi jusqu'à Vicques. Cette prestation pourrait même être étendue aux habitants des communes de Mervelier et Courchapoix.

Cette solution est-elle envisageable aux yeux des autorités communales ?

Je remercie d'avance le Conseil communal pour ses réponses et mes collègues pour leur contribution à ce débat.

Merci à toutes et à tous de votre attention.

Jean-Baptiste Maître (VTE)

Réponse du Conseil communal : par Elisabeth Dennert, conseillère communale

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8269.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25819100714580.pdf

"Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir ?"

Une fusion des deux cercles scolaires de Bas et Haut Val Terbi est-elle une option envisagée par le Conseil communal ? Y voit-il des potentiels d'amélioration du fonctionnement de la commune ou y a-t-il trop d'obstacles à un tel projet ?

Le Conseil communal a discuté d'une telle fusion et le Service de l'enseignement y serait favorable. Une fusion des deux cercles scolaires signifierait une seule direction et une seule commission d'école. Elle impliquerait une répartition des classes et des élèves sur l'ensemble du cercle unifié, ce qui pourrait engendrer des grands changements au niveau de l'organisation scolaire, y compris dans les transports des enfants, vu la situation géographique des trois communes concernées.

Des solutions seraient certainement trouvées, mais le cercle scolaire du Haut Val Terbi est bien organisé avec au moins deux classes par village et des temps de transport réfléchis, optimisés et adaptés, chaque année, aux situations actuelles.

Par conséquent, dans le contexte politique actuel, il n'y a pas de volonté de réaliser une fusion des deux cercles scolaires.

Quels autres changements le Conseil communal envisage-t-il en termes d'organisation scolaire ?

Le Conseil communal souhaite le traitement égalitaire de tous les élèves des écoles primaires de notre commune.

Le passage au nouveau plan comptable MCH2 va permettre d'améliorer la gestion financière des deux cercles actuels en offrant une meilleure vision du fonctionnement. Cependant, une certaine liberté doit rester au corps enseignant concernant l'organisation des classes.

Le transport des enfants reste un thème sensible et la situation des deux cercles scolaires est très différente.

Entre Vicques et Vermes, les transports se font via les transports publics.

Dans le Haut Val Terbi, les élèves bénéficient d'un transport scolaire privé, dont le coût est pour l'instant pris en charge par le Canton (exceptée une part annuelle de Fr. 6'000.- à charge des communes composant le cercle scolaire). Cette solution est efficace et le Conseil communal n'envisage pas de changement tant que la prise en charge financière est assurée au niveau cantonal. Si cela ne devait plus être le cas à l'avenir, il y aurait lieu de réfléchir à une solution via les transports publics. Le Conseil communal est bien conscient que des mesures d'accompagnement devront alors être mises en place pour que le danger soit maîtrisé ou réduit à un niveau minimal sur le chemin séparant l'arrêt de poste de l'école.

Peut-on envisager à l'avenir d'offrir les prestations de l'UAPE et/ou de la cantine scolaire aux ressortissants de Corban et Montsevelier voire l'étendre à ceux des communes de Courchapoix et Mervelier? quelles sont les perspectives du Conseil communal en la matière ?

On peut certes théoriquement envisager d'offrir des prestations d'UAPE et de cantine aux ressortissants de Corban et Montsevelier. Cela se complique sur le plan pratique car une nouvelle structure, telle qu'une antenne de la Maison de l'enfance de Val Terbi, devrait alors logiquement trouver place dans une des localités du Haut Val Terbi, puisque la prolongation des transports scolaires privés du cercle du Val Terbi jusqu'à Vicques n'est pas possible. Une solution devrait alors également être trouvée pour le transport des repas. Une telle structure ne serait certainement pas rentable sur le plan financier. Le Conseil communal rappelle à ce propos que la Maison de l'enfance de Val Terbi, qui fonctionnait jadis sur deux sites, a justement été centralisée sur un seul site pour optimiser son fonctionnement logistique et financier afin de répondre aux nouvelles normes de subventionnement en vue de l'admission du déficit à la répartition des dépenses de l'action sociale. Dans ce contexte, il convient d'ajouter que ces normes sont devenues encore plus restrictives dès le 1er janvier 2019 et imposent une gestion particulièrement rigoureuse d'une structure d'accueil. L'accueil d'enfants de Corban et Montsevelier à la Maison de l'Enfance de Val Terbi serait possible pour autant que le transport avant et après les périodes de classe se fasse dans les transports publics, ce qui n'est pas forcément aisé en fonction de l'âge de l'enfant et des horaires de classe.

A ce jour, la Maison de l'enfance compte 39 places d'accueil. Une requête a été déposée en mars dernier pour augmenter sa capacité de 11 places. A ce jour, nous restons tributaires d'une décision qui se fait attendre, le Canton travaillant toujours à la finalisation de la planification des institutions d'accueil de l'enfance. Il convient encore de préciser que les locaux actuels disposent d'une capacité d'accueil maximale de 64 places, sans qu'aucune adaptation ne soit nécessaire (surfaces des locaux, sanitaires, cuisine, etc.).

S'agissant de la cantine scolaire, gérée indépendamment de la Maison de l'enfance, une analyse complète a démontré qu'il est nécessaire qu'elle soit bien fréquentée quotidiennement pour qu'elle soit rentabilisée avec un prix du repas fixé à Fr. 13.-, et cela sans frais de location de locaux. Aucun subventionnement de l'Etat ne peut être obtenu pour ce genre de structure.

Le Conseil communal doute qu'il existe une réelle demande pour une structure UAPE ou une cantine scolaire pour les enfants de Corban et Montsevelier. Il reste cependant ouvert à étudier des solutions qui tiennent compte des complexités mentionnées ci-dessus en cas de sollicitations concrètes des parents.

✓ M. Jean-Baptiste Maître est partiellement satisfait.

➤ Au vote, la demande d'ouvrir la discussion est approuvée à l'unanimité.

- Jean-Baptiste Maître : demande des compléments d'information par rapport aux éléments suivants :
 - Questions au sujet des cercles scolaires : par rapport aux problèmes que suscitent l'organisation, un seul cercle serait plus aisé ; il s'agit de pousser plus loin la réflexion.
 - Camp de ski : aucune prestation pour le Val Terbi ?
 - UAPE : pourquoi n'est-il pas possible de prolonger les transports privés : à étudier plus de l'avant. Les enfants de Corban et Courchapoix pourraient avoir un intérêt à s'inscrire.
- Cercles scolaires : selon Elisabeth Dennert elle est convaincue qu'un seul cercle simplifierait beaucoup de choses.
 Pour les enfants de Corban et Courchapoix : pas faisable par rapport à la pause de midi.
 - ↳ Selon Jean-Baptiste Maître : c'est un besoin aujourd'hui de proposer une garde des enfants.
- Elisabeth Dennert : souhaite connaître les sollicitations des parents concernés.
- Dorothée Lovis : tient à préciser que par rapport aux enfants qui ne sont pas scolarisés à la journée entière, cela reste compliqué au niveau de l'organisation.
- Claude-Alain Chapatte : tient à préciser qu'il n'y a plus de camp de ski à Vicques.

5. Demande de prolongation du délai de réponse à la motion « Pollution lumineuse nocturne, il est temps d'agir ! »

Auteur : Mme Dominique Rudolf

(Contenu de l'interpellation)

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8041.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25818120316180.pdf

✓ **Réponse du Conseil communal par Monsieur Yvan Burri**

Demande de prolongation du délai de réponse à la motion « pollution lumineuse, il est temps d'agir » du 20 novembre 2018

Madame la depositaire de la motion, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux.

Comme le demande la motion, une stratégie de suppression de l'éclairage public à certaines heures et les détails de sa mise en place est à l'étude au sein du Conseil communal.

Des questions ont été posées tant au fournisseur d'électricité qu'au canton sur les possibilités d'extinction.

Il n'est pas si simple de couper l'éclairage public au milieu de la nuit. Je vous donnerais pour exemple que des appareils fonctionnant sur batteries la journée se rechargent la nuit sur le réseau électrique de l'éclairage public.

Le service des infrastructures du canton a son mot à dire, et, comme notre commune sera la première à le demander officiellement, il doit se positionner au préalable sur les obligations faites aux communes pour le moins sur les routes cantonales ; par exemple le maintien de l'éclairage sur les passages piétons, la pertinence d'un éclairage dynamique sur une route à grand trafic, une réflexion sur l'emplacement actuel des passages piétons qui doivent, selon les normes, être éclairés de part et d'autres de la route.

Le maillage des infrastructures souterraines en matière de conduites électriques ainsi que les raccordements aux sous-stations ne permettent pas, de manière simple, de couper l'électricité d'un quartier sans toucher la route cantonale. Pour se faire des travaux de génie civil parfois conséquents sont nécessaires.

Les solutions techniques des lampadaires livrables sur le marché n'ont pas toujours la souplesse voulue par la commission des travaux publics.

Des offres de remplacement des luminaires actuels par des LED pour les localités ont été demandées afin de se faire une idée des coûts pour le programme d'investissement.

Voilà pour la partie réflexion et montage du dossier en cours.

Le Conseil communal n'a pas attendu que toutes les réponses à ces questions ainsi que la stratégie soient arrêtées pour permettre l'assainissement d'une partie de l'éclairage public de Vicques pour des raisons d'urgence ou de nécessité (poteaux de bois ou ampoules plus livrables). Il a opté pour un éclairage dynamique qui permettra l'extinction au cœur de la nuit.

Pour ces raisons je vous demande, Mesdames, Messieurs, un prolongement d'une année du délai de réponse à cette motion.

Merci de votre écoute.

- Le Conseil communal demande un report de délai pour fin 2020.
- Michel Darbellay : vu les travaux de génie civil conséquents, il s'agit d'établir une estimation des coûts.
 - Yvan Burri : informe qu'aucun devis n'a été demandé ; il s'agit d'abord de retenir une des solutions proposées.
Concernant les passages piétons : du courant sera pris sur une autre position du tableau, sauf pour les équipements qui se rechargent la nuit.
 - Dominique Rudolf tient à remercier le conseiller communal Yvan Burri pour son travail et est favorable pour une prolongation du délai de réponse.

Au vote : les conseillers généraux à l'unanimité acceptent la demande de prolongation de la motion.

6. Délibération et adoption du Règlement de gestion des eaux de surface

Entrée en matière : M. Yvan Burri

La mise en œuvre de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux 814.20) et de son ordonnance (OGEaux 814.21) implique une révision de la réglementation communale sur le sujet.

La responsabilité de la gestion et de l'entretien des eaux de surface est désormais confiée aux communes. Pour agir à bon escient, ces dernières doivent se doter d'un règlement sur la gestion des eaux de surface et d'un plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau.

Pour établir cette nouvelle réglementation communale, destinée à remplacer l'actuel « Règlement sur les digues » introduit en 2013, le Conseil communal a pris comme base de travail le règlement-type fourni par l'Office de l'Environnement.

Ce nouveau règlement permettra en outre, dès son entrée en vigueur, envisagée le 1^{er} janvier 2020, d'harmoniser la perception de la taxe communale sur la gestion des eaux de surface (anciennement taxe des digues) à l'ensemble de la population de Val Terbi, à la suite de la fusion avec Corban.

Le Conseil communal préavis favorablement cet objet et invite le Conseil général à l'adopter tel que soumis à son appréciation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

Règlement est proposé chapitre par chapitre.

Discussion

- **Romain Lambert** : par rapport à l'art. 16 alinéa¹, demande si une limite est imposée au Conseil communal quant à l'utilisation de l'argent du fond de financement?
 - Aucune limite, l'argent est versé sur un compte-courant. Par contre, le Conseil général fixe le taux de manière à ce la taxe couvre au minimum les interventions mentionnées dans le plan d'entretien.

La discussion n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote.

- ***Au vote, les membres du Conseil général adoptent à l'unanimité le règlement de gestion des eaux de surface.***

7. Délibération et adoption du Règlement concernant les émoluments

Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte

Selon la Loi cantonale sur les émoluments, les autorités communales peuvent percevoir des émoluments et des taxes d'utilisation énumérées dans un règlement, en contrepartie de leurs prestations et interventions.

Pour établir cette nouvelle réglementation communale, le Conseil communal a pris comme base de travail le règlement-type fourni par le Canton et l'a adapté aux spécificités de la Commune de Val Terbi.

Ce nouveau règlement tient compte des dernières adaptations tarifaires se pratiquant dans la majorité des communes jurassiennes. Il a été soumis au Délégué aux affaires communales pour examen préalable.

Ce nouveau règlement permettra, dès son entrée en vigueur, envisagées le 1^{er} janvier 2020, d'introduire et/ou d'harmoniser les taxes et émoluments pour chaque prestation demandée par nos citoyens.

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à l'adopter tel que soumis à son appréciation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

Le règlement est proposé chapitre par chapitre.

Discussion

- **Alain Munier** concernant l'article 20, propose de calculer l'intérêt moratoire fiscale à un taux d'intérêt plus élevé.
 - **Proposition** : A l'expiration du délai de paiement, un intérêt moratoire est calculé au même taux *que les intérêts moratoires appliqués par le Service des contributions de la République et Canton du Jura.*
- ***Au vote, les membres du Conseil général adoptent à l'unanimité le règlement concernant les émoluments avec la modification proposée.***

8. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE

Entrée en matière : M. Michel Brahier, maire

Objectif : statuer sur la naturalisation de Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service cantonal de la population a procédé dernièrement à l'audition de Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE.

Cette personne a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Comme les résultats de cet examen est positif, je vous propose d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE est né 16.02.1995 au Cameroun. De nationalité française, il réside en Suisse depuis 2008, à Vicques depuis 2011. Il est au bénéfice d'un CFC de polymécanicien et de mécanicien de production ; il travaille actuellement en qualité de régleur CNC.

Le Conseil communal est favorable à cette demande de naturalisation et vous recommande d'accorder le droit de cité communal à Monsieur LELE SINDZE. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

Au Vote : le Conseil général statue favorablement sur la naturalisation ordinaire de Monsieur Steve Stuart LELE SINDZE à l'unanimité.

9. Statuer sur les naturalisations ordinaires de Monsieur Herminio Fernando MOTA CORDEIRO et Madame Maria Lúcia ANTUNES DOS SANTOS CORDEIRO

Entrée en matière : M. Michel Brahier, maire

Objectif : statuer sur la naturalisation de Monsieur Herminio Fernando MOTA CORDEIRO et Madame Maria Lúcia ANTUNES DOS SANTOS CORDEIRO

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Service cantonal de la population a procédé dernièrement à l'audition de Monsieur Herminio Fernando MOTA CORDEIRO et épouse Madame Maria Lúcia ANTUNES DOS SANTOS CORDEIRO.

Ces personnes ont déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Comme les résultats de cet examen est positif, je vous propose d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

Monsieur est né en 1959 au Portugal et réside en Suisse depuis 1981. Il occupe un emploi en qualité de contremaître du bâtiment.

Madame est née en 1961 au Portugal et habite en Suisse depuis 1986. Elle est femme au foyer. Le couple s'est mariée en 1977 et a deux enfants majeurs. Il s'est installé à Vicques en 2007.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

Au vote : le Conseil général statue favorablement sur la naturalisation ordinaire de Monsieur Herminio Fernando MOTA CORDEIRO et de son épouse Maria Lúcia ANTUNES DOS SANTOS CORDEIRO à l'unanimité.

Le Président tient à adresser les félicitations du Conseil général à ces trois personnes.

10. Communications

CONSEIL COMMUNAL

1. Step du SEDE – Montsevelier

Yvan Burri

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de pose d'une canalisation d'eaux usées reliant Montsevelier au collecteur du SEDE et permettant l'abandon de la STEP sont allés bon train ce printemps et cet été.

Les bonnes conditions météorologiques ont permis au chantier de se dérouler sans retard et sans incidents notables.

Cela fait maintenant plusieurs semaines que la localité de Montsevelier déverse ses eaux usées vers la STEP du SEDE.

Les travaux encore en cours sont la transformation du site, notamment des fosses en « bassin d'eaux pluviales » ou BEP. Ce bassin qui a la fonction de retenue lors de précipitations, permet la régulation de déversement des eaux usées et pluviales dans la conduite du SEDE afin de ne pas occasionner de surcharge. Auparavant les surcharges étaient déversées dans le cours d'eau.

La commune tente actuellement, et nous espérons aboutir, à modifier quelque peu le projet de manière à maintenir le bâtiment existant. Des démarches sont en cours pour obtenir son changement d'affectation.

La conduite et le BEP seront finalement donnés au SEDE qui en assurera l'entretien.

Le Conseil communal se penche sur des possibilités d'affectation de l'employé de la STEP à d'autres tâches de voirie ou d'entretien des cours d'eau tel que le prévoit le plan d'entretien.

2. Assainissement des bâtiments communaux

Pierre Lovis

Mesdames, Messieurs,

Val terbi compte quatre villages, et dans chaque village, nous avons des bâtiments en plus ou moins bon état que nous devons maintenir, entretenir et assainir.

Pour cela, le conseil communal, en collaboration avec la commission des bâtiments et de l'énergie, avait planifié un programme d'assainissement sur la base du CECB (coefficient énergétique cantonal des bâtiments), mais, également sur des paramètres tels que l'état des installations techniques et une répartition des investissements si possible équitable pour les villages.

Après la halle de gym de Montsevelier en 2016, l'école primaire de Corban en 2018, nous avons prévu d'assainir l'école primaire En Geneveret à Vicques pour 2020, puis l'école primaire de Montsevelier en 2021.

Pour la mise en œuvre de ce planning, la commune a pris en compte les exigences de la loi cantonale sur l'octroi de subventions.

Celle-ci stipule, que:

Art. 21 RSJU

Les subventions sont considérées comme amorties après 50 ans pour les bâtiments et après 25 ans pour les équipements fixes et les Installations extérieures. (Installations techniques)

Une nouvelle intervention de l'Etat n'est possible qu'après ce délai.

Suite à cela, nous nous sommes retrouvés devant un dilemme, soit tout arrêter durant une année, soit, inverser le programme ?

Comme, l'école de Geneveret a été construite en 1971, une nouvelle décision d'octroi ne pourra pas intervenir avant 2021 et il ne sera pas possible d'obtenir une autorisation de début anticipé des travaux.

Donc, impossible de débiter l'assainissement énergétique En Geneveret avant 2021, si on désire les subventions du SEN.

Pour l'école de Montsevelier, la partie centrale datant de 1964 ayant droit à la subvention et la partie Est de 1978, nous pousse trop loin dans le temps si l'on attend.

Pour ces raisons, le conseil communal, sur proposition de la commission des bâtiments, a inversé le programme prévu. L'école de Montsevelier pourrait être rajeunie en 2020, donc avant celle de Geneveret.

Vous serez habilités à donner votre accord pour l'école de Montsevelier, lors d'une prochaine séance du CG.

Les écoles primaires du bas à Vicques et celle de Vermes ne sont pas oubliées.

Pour ces deux bâtiments, qui sont chauffés aux copeaux de bois, ce qui est déjà un atout énergétique, le bilan CECB n'est pas catastrophique. De plus, ces ouvrages sont protégés, donc pas de possibilité d'isolation périphérique, ce qui complique les travaux. Pour cela, les interventions sur ces deux bâtiments se feront au cas par cas et leurs assainissements en temps voulu.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Concernant les subventions scolaires. L'installation de ventilation et les travaux annexes pour son installation sont subventionnés quel que soit l'âge du bâtiment.

Les installations photovoltaïques ne sont pas subventionnées (donc ni les travaux y relatifs, par exemple pont de ferblantier de l'échafaudage, ni la ferblanterie pour ce point spécifique).

Le taux de subvention 2019 est de 37,4.

3. Déchets inertes

Claude Alain Chapatte

Actuellement les déchets inertes sont repris à deux endroits sur notre commune :

À Corban, site sans surveillance constante et **au Tritout** pendant les heures d'ouverture.

Les communes ne devraient normalement pas reprendre les déchets de chantier qui doivent être évacués de façon professionnelle par la dépose d'une benne sur les chantiers...

Cependant, nos bennes à déchets inertes contiennent trop souvent des déchets de chantier, alors qu'elles sont censées recueillir des déchets ménagers comme de vieux pots de fleurs ou de la vaisselle cassée.

Cette situation ne peut pas être prolongée, car le SEOD ne tolérera plus du tout la reprise de déchets inertes contenant des déchets de chantier, car ils sont presque toujours contaminés par la présence d'amiante. Ces matériaux inertes sont ainsi souvent souillés par des substances dangereuses pour l'environnement. Ils doivent être éliminés par une autre filière engendrant ainsi des coûts élevés.

Denis Steullet à Corban et Jean-Marc Fleury au Tritout ont été associés à la réflexion du Conseil communal.

Le Conseil communal a donc décidé des mesures suivantes afin d'éviter tout risque à l'avenir, l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2020 :

- La benne de Corban sera définitivement retirée.
- La benne du Tritout sera remplacée par un petit conteneur situé à l'intérieur du couvert et non accessible en voiture. Les quantités admises seront limitées à deux bidons de Marmoran© par semaine.

Cette nouvelle pratique plus restrictive ne peut pas être évitée, étant donné les risques liés à l'amiante. De plus, cette pratique permettra de ne pas imputer à l'ensemble des citoyens les charges spécifiques des déchets de chantier. Actuellement les déchets inertes représentent ¼ de l'ensemble de nos frais d'élimination, soit 26'000 francs par an.

Merci de votre attention.

4. Implantation des conteneurs semis enterrés, type moloks

Christophe Fleury

Un projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés a été lancé par le SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets) et les Autorités communales.

La mise en service de ces conteneurs va permettre de diminuer la durée et les coûts de collecte des déchets urbains combustibles (DUC). Les objectifs de l'opération sont la stabilité des coûts (prix de la taxe aux sacs) et une amélioration globale de l'offre pour les usagers. En effet, les études du SEOD ont démontré d'une part que les coûts actuels du ramassage ne pouvaient être stabilisés qu'avec une rationalisation de l'organisation des tournées. D'autre part, les citoyens bénéficieront d'un accès journalier aux conteneurs et ne devront plus attendre le jour du ramassage pour évacuer leurs poubelles.

Le nouveau système sera en vigueur sur l'ensemble du territoire communal (Corban est déjà équipé) et à terme sur l'ensemble du district.

Les emplacements ont été choisis de manière à être accessible aisément, sur des lieux de passage, en tenant compte des contraintes techniques, des habitudes et afin de couvrir au mieux et rationnellement les besoins. Les voisins des sites retenus ont été informés lors d'une séance le 22 mars 2018. L'installation des conteneurs nécessite un permis de construire. La demande sera déposée prochainement afin que le nouveau mode de ramassage puisse démarrer le plus rapidement possible.

- Les gabarits indiquant les emplacements ont été posés dans les différentes localités.

CONSEIL GENERAL

1. Marché de Vicques : très beau succès et à reconduire.

Michel Darbellay

Le Président tient à relever le très beau succès rencontré lors de cette première édition 2019 et espère que le marché sera reconduit l'année prochaine.

Pour terminer, le Président donne la parole à Martial Chételat qui souhaite s'exprimer :

Martial Chételat

Le Cerf'estival qui s'est déroulée à Corban a nécessité des moyens exceptionnels. Il tient à relever que ce genre de manifestation donne une belle image de Val Terbi avec une magnifique vue depuis le site de la Fête ainsi que l'engouement des personnes qui ont œuvré pour cette belle manifestation.

Il s'agit d'un bel engagement local des sociétés tout en comptant sur le soutien des Autorités communales qui ont répondu présent.

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement.

Il lève la séance à 20h.25.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 10 décembre 2019 à 19h30.**

Vicques, le 24 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Michel Darbellay

Esther Steullet

Président

Secrétaire